

Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION

NOMENCLATURE PREFECTURE :
OBJET :

5.3. DESIGNATION DE REPRESENTANTS
REMPLACEMENT DE DELEGUES AUPRES DU SIREDOM

Total :	56	L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le vingt-sept octobre, s'est assemblé au théâtre Donald Cardwell, 1 avenue de Villiers à Draveil (91210) sous la Présidence de François DUROVRAY.
Présents :	35	Eric ADAM ; Damien ALLOUCH ; Thierry BATESTI ; Faten BENAHMED ; Gaëlle BOUGEROL ; Gilles CARBONNET ; Sylvie CARILLON ; Christophe CARRERE ; Céline CIEPLINSKI ; Romain COLAS ; Christine COTTE ; Michaël DAMIATI ; Arnaud DEGEN ; Dominique DEVERNOIS ; Valérie DOLLFUS ; François DUROVRAY ; Jocelyne FALCONNIER ; Annie FONTGARNAND ; Bruno GALLIER ; Christine GARNIER ; Fabrice GAUDUFFE ; Joël GRUERE ; Faten HIDRI ; Anne Marie JOURDANNEAU FORT ; Colette KOEBERLE ; Sandrine LAMIRE ; Nicole LAMOTH ; Klerwi LANDRAU ; Jean Claude LE ROUX ; Muriel MOISSON ; Christina PEDRI ; Sabine PELLON ; Richard PRIVAT ; Valérie RAGOT ; Laurent ROUSSET
Représentés :	18	Monique BAILLOT représentée par Joël GRUERE ; Eric BASSET par représenté Céline CIEPLINSKI ; Thomas CHAZAL représenté par Dominique DEVERNOIS ; Olivier CLODONG représenté par Gaëlle BOUGEROL ; Marie DELAROCHE représentée par Christine GARNIER ; Sylvie DONCARLI représentée par Richard PRIVAT ; Nicolas DUPONT-AIGNAN représenté par Gilles CARBONNET ; Christian FERRIER représenté par Valérie DOLLFUS ; François GUIGNARD représenté par Christophe CARRERE ; Constant LEKIBY représenté par Sabine PELLON ; Jérôme MEUNIER représenté par Bruno GALLIER ; Françoise NICOLAS représentée par Sylvie CARILLON ; Pascal ODOT représenté par Faten BENAHMED ; Régis PHILIPPE représenté par Laurent ROUSSET ; Georges PUJALS représenté par Arnaud DEGEN ; Danielle ROUSSEAU NUSBAUM représentée par Nicole LAMOTH ; Aly SALL représenté par Muriel MOISSON ; Fouad SARI représenté par Colette KOEBERLE
Absents :	3	Gabin ABENA ; Benjamin DONEKOGLU ; Marie-Hélène EUVRARD

2023-079

SECRETAIRE DE SEANCE
Nicole LAMOTH

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente délibération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (via le Télérecours citoyens www.telerecours.fr)

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois par voie postale ou électronique. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte le :

15 NOV. 2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION

2023-079	REMPLACEMENT DE DELEGUES AUPRES DU SIREDOM
----------	--

VU la note explicative et de synthèse du Président,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-1, L5711-1,

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015 portant création de la Communauté d'agglomération du Val d'Yerres Val de Seine,

VU l'arrêté du préfet de l'Essonne n° 2019-PREF-DRCL-410 du 25 octobre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine à compter du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2020,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 05 juillet 2020 n°2020-021 désignant les délégués représentant la communauté d'Agglomération auprès du SIREDOM,

VU l'arrêté municipal en date du 21 juin 20213 portant décision de Monsieur Richard PRIVAT Maire de Draveil, de retirer les délégations qu'il avait accordées à Mme Klerwi LANDRAU,

VU la délibération n° DCM n°2307072 du conseil municipal du 27 juin 2023 portant cessation des fonctions de Maire Adjoint de Madame Klerwi LANDRAU, en raison de la dissolution du lien de confiance entre Mme le Maire adjoint et la municipalité,

CONSIDERANT cette rupture de confiance et de la crainte de répercussions négatives que cette dissension pourrait faire peser sur le bon fonctionnement de l'agglomération et des conséquences sur la représentation de l'EPCI auprès des organismes extérieurs,

CONSIDERANT que l'article L5711-1 du CGCT prévoit : « Pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre. »

CONSIDERANT les candidatures pour le siège de délégué titulaire auprès du SIREDOM :

- de Madame Anne Marie JOURDANNEAU FORT conseillère communautaire
- de Mme Klerwi LANDRAU conseillère communautaire

CONSIDERANT la candidature unique pour le siège de délégué suppléant en remplacement de Mme JOURDANNEAU FORT :

- de Monsieur Christophe CHARDEY, conseiller municipal de Draveil

CONSIDERANT qu'à l'unanimité le conseil communautaire peut décider de procéder au vote à main levée,

CONSIDERANT que pour la désignation du représentant titulaire auprès du SIREDOM, l'unanimité n'a pas été obtenue, qu'il a donc été décidé de procéder au vote à bulletin secret, puis à l'unanimité a décidé de procéder au vote à main levée pour le siège de délégué suppléant,

CONSIDERANT que pour le siège de titulaire les candidates ont obtenu respectivement :

Madame Anne Marie JOURDANNEAU FORT 25 voix
Madame Klerwi LANDRAU 10 voix

Bulletins blancs ou nuls : 18

CONSIDERANT que Pour le siège de suppléant le candidat a obtenu :
Monsieur Christophe CHARDEY 48 voix

Nombre d'absentions : 5 voix (Mme LANDRAU, M. CARRERE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. BASSET).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

Article 1 : DECIDE de procéder au vote à bulletin secret pour la désignation du délégué titulaire auprès du SIREDOM,

Article 2 : DESIGNE Madame Anne Marie JOURDANNEAU FORT en qualité de membre titulaire auprès du SIREDOM,

Article 3 : DECIDE de procéder au vote à main levée pour la désignation au siège de suppléant auprès du SIREDOM,

Article 4 : DESIGNE Monsieur Christophe CHARDEY, en qualité de membre suppléant auprès du SIREDOM, en remplacement de Mme Anne Marie JOURDANNEAU FORT.

Fait et délibéré, les jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme,



François DUROVRAY
Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Président du Département de l'Essonne

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : REMPLACEMENT DE DELEGUES AUPRES DU SIREDOM

Date de transmission de l'acte : 15/11/2023

Date de réception de l'accusé de
réception : 15/11/2023

Numéro de l'acte : DCC2023-079 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 091-200058477-20231107-DCC2023-079-DE

Date de décision : 07/11/2023

Acte transmis par : Christine TAHON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants